



Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-11-1

Ottawa, le 7 février 2008

Avis de consultation

**Demande reçue
Sudbury (Ontario)
Modification de la fréquence**

Suite à son avis public de radiodiffusion CRTC 2008-11 en date du 24 janvier 2008, le Conseil annonce ce qui suit :

L'article suivant est modifié et les changements sont en caractère gras :

Sudbury (Ontario)
No de demande 2007-1881-9

Demande présentée par Manitoulin Radio Communication Inc. en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio communautaire de type B de langue anglaise CFRM-FM Little Current (Ontario).

L'émetteur serait exploité à la fréquence **107,1** MHz (canal **296FP**) avec une puissance apparente rayonnée de 50 watts (antenne non-directionnelle/hauteur effective de l'antenne de 52,7 mètres).

Suite à la réception d'une copie de la correspondance d'Industrie Canada et de la titulaire, le Conseil modifie la fréquence de 100,7 MHz (canal 264FP) à 107,1 MHz (canal 296FP).

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>